



Résumé d'entrevue : l'honorable Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances)¹

L'honorable Chrystia Freeland a eu une entrevue avec les avocats de la Commission le 16 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent résumé est la version publique du résumé classifié d'entrevue qui a été présenté en preuve aux audiences de la Commission tenues à huis clos en février et mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels préparés par le gouvernement du Canada.

[1] _____

¹ Traduction.

Non classifié

1. Contexte

- [1] La ministre Freeland a occupé plusieurs postes de ministre depuis son élection en 2013. De 2015 à 2017, après sa réélection, elle a été ministre du Commerce international. De 2017 à 2019, elle a été ministre des Affaires étrangères, chargée en particulier des relations entre le Canada et les États-Unis et de l'ALENA. En 2019, elle a été nommée ministre des Affaires intergouvernementales et vice-première ministre. Depuis 2020, M^{me} Freeland est ministre des Finances et occupe toujours le poste de vice-première ministre. Elle a également été présidente ou membre de nombreux comités du Cabinet.

2. Rôle à titre de vice-première ministre

- [2] Il n'existe pas de définition officielle du rôle de **vice-première ministre (« VPM »)**. Après l'élection de 2019, il fallait se concentrer sur l'unité nationale et renforcer les relations du gouvernement fédéral avec les provinces. Étant donné ses racines albertaines et son expérience dans la coordination d'une position nationale concernant l'ALENA, la ministre Freeland croit que le **premier ministre (« PM »)** l'a nommée à la fois ministre des Affaires intergouvernementales et VPM afin de montrer l'importance qu'il accordait aux efforts qu'elle déployait pour renforcer les relations avec les provinces.
- [3] Le statut de la ministre Freeland comme VPM a également donné au PM la souplesse nécessaire pour la faire intervenir sur des questions qui ne relèvent pas toujours de son portefeuille principal et lui a conféré un pouvoir de convocation supplémentaire pour discuter de questions urgentes. Par exemple, lorsque le PM a créé le comité sur la COVID-19 en mars 2020, la ministre Freeland était bien placée pour le présider, même si ce rôle ne correspondait pas nécessairement à son portefeuille de ministre des Affaires intergouvernementales de l'époque. Un autre exemple est la participation de la ministre Freeland aux efforts entrepris par le gouvernement pour soutenir l'Ukraine.

Non classifié

- [4] À titre de VPM, la ministre Freeland préside occasionnellement le Cabinet en l'absence du PM.

3. Rôle à titre de ministre des Affaires étrangères

- [5] En tant que ministre des Affaires étrangères, M^{me} Freeland a principalement participé aux efforts de lutte contre l'**ingérence étrangère (« IE »)** en mettant en œuvre le **Mécanisme de réponse rapide (« MRR »)** à la suite du Sommet du G7 de Charlevoix. La ministre Freeland connaissait les régimes autoritaires depuis la fin des années 1980 grâce à son travail de journaliste en Ukraine et en Russie. En tant que ministre des Affaires étrangères, elle était parfaitement consciente de la manière dont la Russie, en particulier, tentait de saper les fondements de la démocratie dans le monde. Elle a expliqué que la Russie essayait de « faire en sorte que les démocraties ne croient pas en elles-mêmes » en semant le doute. En outre, la ministre Freeland et les autres membres du G7 comprenaient que la Russie essayait de soutenir l'extrémisme perturbateur partout dans le monde. Elle a vu dans le MRR, créé à l'initiative du Canada, un outil important de lutte contre la désinformation malveillante et une contribution importante à la préservation et à la protection de la démocratie.
- [6] La ministre Freeland ne se souvenait pas d'avoir pris connaissance ni d'avoir été informée de la distinction entre l'ingérence étrangère et l'influence étrangère. Elle a toutefois fait remarquer que même si de nombreuses activités entreprises à l'étranger par des États étrangers pour promouvoir leurs intérêts sont légitimes, on parle d'ingérence étrangère lorsque ces activités sont clandestines et corrompues et visent à influencer des événements ou à semer le doute. Elle a pris comme exemple d'ingérence étrangère la tentative de la Russie d'influencer le vote sur le BREXIT comme moyen d'affaiblir à la fois le Royaume-Uni et l'Union européenne. Il y a une zone grise dans laquelle un comportement pouvant être considéré comme inapproprié peut ne pas être qualifié d'ingérence. Ainsi, la ministre Freeland a expliqué que de nombreuses personnes avaient critiqué les commentaires publics du président Barack Obama au sujet du vote sur le BREXIT avant le référendum. Même si, à son avis, il ne s'agissait pas d'une ingérence, les commentaires du président Obama

Non classifié

peuvent néanmoins avoir été perçus comme politiquement sensibles. Par contre, pour un État, la défense publique de ses intérêts sur le territoire d'un autre État peut être un élément central de sa diplomatie légitime.

- [7] La ministre Freeland a indiqué que l'ingérence étrangère relevait de la responsabilité du ministre de la Sécurité publique. Le ministre de la Sécurité publique de l'époque, le ministre Goodale, était principalement responsable de l'élaboration de politiques visant à réagir à ce problème. La ministre Gould a également joué un rôle important dans la création du Plan pour protéger la démocratie canadienne en 2018. Avant 2019, les discussions concernant l'IE étaient principalement axées sur la menace russe, en raison des allégations d'ingérence secrète de la Russie dans l'élection présidentielle américaine de 2016 et lors du vote sur le BREXIT. Lors de l'élection de 2019, la principale préoccupation de la ministre Freeland est devenue la menace ouverte posée par la Chine, plutôt que les activités clandestines d'IE. La détention arbitraire de Michael Kovrig et de Michael Spavor par la RPC montrait clairement que la Chine pensait pouvoir intimider et contrôler le Canada. La ministre Freeland estimait que le Canada ne devait pas se permettre d'être stratégiquement vulnérable face à la Chine. La ministre Freeland comprenait que l'Iran et l'Inde menaient également des activités au Canada pour servir leurs propres intérêts.
- [8] À titre de ministre des Affaires étrangères, M^{me} Freeland n'était pas directement liée à la communauté de la sécurité nationale. Elle était consciente des menaces que représentaient la Russie et la Chine, et elle en était préoccupée. Toutefois, la ministre Freeland s'occupait principalement de diplomatie, et notamment des relations entre le Canada et les États-Unis et de la négociation du renouvellement de l'ALENA. Elle a indiqué qu'elle recevait peu de renseignement directement lié à cette négociation.
- [9] La ministre Freeland a expliqué que, lorsqu'elle recevait du renseignement, elle le recevait toujours directement de son chef de cabinet ou du sous-ministre. Elle ne bénéficiait pas de breffages quotidiens en la matière. Les membres du personnel de la ministre Freeland portaient le renseignement à son attention lorsqu'ils le jugeaient pertinent. À son avis, le renseignement est pertinent : (a) lorsqu'elle est sur le point de prendre une mesure qui peut avoir une conséquence qu'elle doit bien comprendre,

Non classifié

ou (b) lorsqu'il s'est produit quelque chose d'important qu'elle doit connaître. Elle faisait confiance à son équipe pour lui apporter ce type d'information. La ministre Freeland recevait souvent du renseignement dans le contexte d'un événement particulier ou en prévision d'un voyage ministériel.

4. 43^e élection fédérale

- [10] La ministre Freeland ne se souvient pas d'avoir vu un document intitulé « Perspectives sur la sécurité nationale » pour l'élection de 2019. Elle savait que le MRR, le Groupe de travail MSRE et le Panel des cinq étaient opérationnels pendant la période électorale et elle était sûre que ces outils favoriseraient l'intégrité des élections.
- [11] La ministre Freeland savait que la Russie et la Chine pouvaient représenter des menaces pour les élections. La dynamique avec la Chine avait changé, tout comme le point de vue du gouvernement à l'égard de la Chine, en raison des difficultés directes liées à la détention de Michael Kovrig et de Michael Spavor et aux efforts déployés pour intimider le Canada en réponse à la procédure d'extradition engagée contre Meng Wanzhou. La Chine considérait le Canada comme une cible intéressante pour ses ressources naturelles, mais aussi parce qu'elle pensait qu'il s'agissait d'une « puissance moyenne » qui pourrait être contrôlée.
- [12] La ministre Freeland n'était pas au courant des allégations concernant Han Dong ou le processus d'investiture dans Don Valley-Nord. Bien qu'elle soit une ministre principale représentant une circonscription de Toronto, elle n'a pas été impliquée dans les détails au niveau des circonscriptions ni en 2019 ni en 2021 lors de la campagne électorale dans la région de Toronto. En général, les partis politiques disposent d'une grande marge de manœuvre dans la manière dont ils mènent leurs processus d'investiture, y compris la question de savoir si un processus d'investiture officiel est nécessaire.

Non classifié

5. 44^e élections fédérales

- [13] La ministre Freeland n'était pas au courant des allégations entourant un incident précis d'ingérence étrangère lors de l'élection de 2021 avant de consulter des documents pour se préparer à son entrevue.
- [14] La ministre Freeland a dit ne pas se souvenir précisément des notes contenues dans un document intitulé « Notes d'information à l'intention de la vice-première ministre » concernant la COVID-19. Elle était généralement consciente que la Chine, la Russie, l'Iran et l'Inde étaient tous impliqués dans une forme ou une autre d'ingérence au Canada.
- [15] La ministre Freeland n'était au courant d'aucune des informations révélées dans les fuites médiatiques de 2023, pas même des noms des personnes impliquées, avant la publication des articles.